

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2024-06



Objet :

**REALISATION D'UNE DALLE BETON
POUR ABRIS BUS**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n°2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

Vu le budget primitif 2024,

Considérant le projet d'implantation d'un abri bus rue des Vignes,

Considérant la nécessité de réaliser une dalle béton préalablement à l'implantation de l'abri bus,

Considérant la consultation d'entreprises spécialisées,

Considérant la réception de l'offre commerciale la mieux disante de la société TERRANOV pour un montant de 2.130,00 € HT soit 2.556,00 € TTC,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société TERRANOV domiciliée 1 bis rue des Buis à Abondant (28410), pour la réalisation d'une dalle béton devant accueillir un abri bus rue des Vignes pour un montant de 2.130,00 € HT soit 2.556,00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 15 février 2024

Le Maire, Patrice LE BAIL

Certifié exécutoire compte-tenu de :
La publication du : 16/02/2024
Et la transmission au contrôle de légalité le : 16/02/2024
Document certifié conforme
Le Maire, Patrice LE BAIL

